Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	22

Vote
Pour : Contre : Abstention :

L'an 2026, le 16 Février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/02/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2026.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, Mme LE FUR Sandrine, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, M. BIGOT Pierre, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : M. GAUTIER Yves a donné pouvoir à M. LE BLIMEAU Didier.

Absente : Mme DENONFOUX Karine

Ont été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20260216_05 - Etat des indemnités des élus 2025

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Conformément à la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'article L.2123-24-1-1 du CGCT dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il n'est qu'une information qui correspond à une logique de transparence de l'action publique, il n'est donc soumis ni à débat, ni à délibération. Le tableau ci-dessous reprend les indemnités des élus selon leurs différents mandats du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 :

Nom de l'élu	Commune	CCBBO	Eau du Morbihan
Bruno LE BOSSER	Maire 21 210,24 €		
Martine PARE	1ère adjointe 9 199,32 €	Vice-Présidente 7 632,00 €	Vice-Présidente 7 398,96 €
Jean-Luc LE LEUCH	2ème adjoint 9 199,32 €		
Sylviane KERZERHO	3ème adjointe 9 199,32 €		
Lionel TIBULLE	4ème adjoint 9 199,32 €		
Sandrine LE MOING	5ème adjointe 9 199,32 €		

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260216-D20260216_05-DE

Didier LE BLIMEAU	6ème adjoint 9 199,32 €		
Claude JAFFRE	Conseiller délégué 2 219,64 €		
Sandrine LE FUR	Conseillère déléguée 2 219,64 €		
Yves GAUTIER	Conseiller délégué 2 219,64 €		

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)